

MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 Rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

DECISION N°002022 047

Arrondissement de TORCY

Objet : Contrat pour la programmation de

l'exposition Playmobil.

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

VU la délibération 02020_06 du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

DÉCIDE

<u>Article 1^{er}</u>: de conclure avec la société EXPO-PLAYMO, un contrat pour la programmation d'une exposition Playmobil thématique qui aura lieu le week-end des 28 et 29 janvier 2023.

Article 2: Le montant de cette prestation s'élève à 3 460,00 € H.T.

<u>Article 3</u>: La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme de donner acte.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Madame le comptable assignataire

Fait à Gretz-Armainvilliers Le 13 Octobre 2022

Jean-Paul GARCIA ROBI